



AVIS A LA POPULATION

DEPOT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains du directeur général par le groupe politique

DOISCHE A COEUR

Ce pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur collège communal sont les suivantes:

Bourgmestre	PASCAL JACQUIEZ
1 ^{er} échevin	BENEDICTE HAMOIR
2 ^e échevin	LUC NOEL
3 ^e échevin	XAVIER PAULY
Président du conseil de l'action sociale	ROSINE LEFEBVRE

L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal qui se déroulera le 02 décembre 2024.

Le projet de pacte de majorité fera l'objet d'un vote à haute de voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.



A Doische, le 29 octobre 2024

Le Directeur général,
Sylvain Collard